

QUESTION ORALE H-0294/08

pour l'heure des questions de la période de session de mai 2008
posée conformément à l'article 109 du règlement
par Roberta Alma Anastase
au Conseil

Objet: Perspectives d'intensification de la coopération régionale dans la région de la mer Noire dans le cadre des décisions relatives à la mise en place d'une Union pour la Méditerranée

Le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008 a pris la décision de soutenir et de lancer l'initiative intitulée "Le processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée", dont l'objectif est de créer une Union composée des États membres de l'UE et de pays tiers afin d'approfondir les relations entre l'UE et les pays de la zone méditerranéenne.

Parallèlement, le Parlement européen a déclaré à plusieurs reprises que l'Union européenne devait développer la coopération régionale au même niveau dans le cadre de la synergie pour la mer Noire, du partenariat euro-méditerranéen et de la dimension nordique.

Dans le cadre des décisions prises au sujet du lancement de l'Union pour la Méditerranée et compte tenu du moindre niveau de développement de la coopération entre l'UE et la région de la mer Noire, qui englobe des pays européens, il est impérativement nécessaire d'approfondir la coopération dans cette région à un niveau équivalent. Le Conseil a-t-il réellement l'intention d'examiner cette situation et quelles seraient ses propositions afin d'impliquer davantage l'Union européenne dans la région de la mer Noire?

Dépôt: 10.04.2008
ro